

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 5295

présenté par

M. Meizonnet, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, Mme Pujol et M. Pajot

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ainsi qu'un volet relatif à la sobriété numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de sobriété numérique est trop confuse. Rédigée ainsi, elle laisse la possibilité que soit enseigné par idéologie le déclassement technologique dans une logique de décroissance qui n'a pas sa place dans nos écoles. Le système éducatif doit au contraire amener les jeunes vers la société du numérique qui leur sera inévitable et constituera un levier indispensable à la réussite du pays (économie, sciences, santé, etc.). De plus, du fait de la pandémie, l'État a poussé l'ensemble des acteurs économiques à aller vers plus de numérique, notamment en aidant les TPE et PME dans cette transition. Cette notion de « sobriété numérique » nous semble donc imprécise et incohérente.